



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LES PERSONNES HANDICAPÉES ABANDONNÉES

HUMAN
RIGHTS
WATCH

Toutes les photos © 2015 Marcus Bleasdale/VII for Human Rights Watch

(Couverture) Handi Ambrarbuque, un homme de 27 ans qui a un handicap physique dans le camp de personnes déplacées de M'Poko, à Bangui, en République centrafricaine.

Copyright © 2015 Human Rights Watch
Tous droits réservés pour tous pays.
Imprimé aux États-Unis d'Amérique

Human Rights Watch se consacre à protéger les droits humains des personnes à travers le monde. Nous nous rallions aux victimes et aux militants pour prévenir la discrimination, défendre les libertés politiques, protéger les populations contre les comportements inhumains en temps de guerre, et réclamer la traduction en justice des criminels. Nous menons des enquêtes, exposons au grand jour les atteintes aux droits humains et réclavons des comptes aux auteurs de ces violations. Nous exerçons des pressions sur les gouvernements et les détenteurs du pouvoir afin qu'ils mettent un terme aux pratiques répressives et respectent le droit international des droits humains. Nous mobilisons le public et la communauté internationale pour qu'ils apportent leur soutien à la cause des droits humains pour tous et toutes.

Human Rights Watch est une organisation internationale qui compte du personnel dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Beyrouth, Berlin, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sydney, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web : <http://www.hrw.org/fr>

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LES PERSONNES HANDICAPÉES ABANDONNÉES

RÉSUMÉ	5
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	7
FUIR LA VIOLENCE	8
Obstacles à fuir	8
Abandon	8
Absence d'information ou de sensibilisation	9
VIE DANS LES CAMPS DE PERSONNES DÉPLACÉES	10
Assainissement et santé	13
Accès à la nourriture	16
Accès à l'éducation	16
LA VOIE À SUIVRE.....	18
Recommandations au gouvernement de transition, à la MINUSCA, aux agences de l'ONU et aux organisations humanitaires dans le pays.....	18
Recommandations aux organes internationaux et régionaux, aux gouvernements concernés et aux bailleurs de fonds.....	18

Hamamatou, une jeune fille de 13 ans qui a eu la polio et originaire de la ville de Guen, dans le sud-ouest de la République centrafricaine, a déclaré à Human Rights Watch que, lors de l'attaque de son village, son frère l'avait portée sur son dos jusqu'à ce qu'il soit trop fatigué pour continuer. « Je lui ai dit : 'Souleymane, pose-moi par terre et sauve-toi toi-même' Il m'a dit qu'il reviendrait me chercher s'ils ne le tuaient pas. » Il n'est jamais revenu.

Lorsque les combattants anti-balaka l'ont trouvée deux semaines plus tard, Hamamatou a décrit ce qu'il s'était passé : « Les combattants ont dit : Nous avons trouvé un animal, achevons-le. » Un autre soldat anti-balaka est intervenu pour lui sauver la vie.





RÉSUMÉ

Une des situations méconnues du conflit qui sévit en République centrafricaine est l'isolement, l'abandon et les négligences auxquels sont exposées les personnes handicapées du pays.

Lorsqu'elles parvenaient à atteindre les camps de déplacés internes, elles étaient confrontées à de nouvelles difficultés d'accès à l'hygiène, à la nourriture et à l'assistance médicale.

Le 28 avril 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a renouvelé le mandat de maintien de la paix de l'ONU en République centrafricaine, qui inclut une clause spécifique imposant de surveiller, signaler et prévenir les abus perpétrés contre les personnes en situation de handicap, Human Rights Watch a fait part de ses conclusions à un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, d'agences des Nations Unies et d'organisations humanitaires.

Un haut représentant des Nations Unies, bien au fait des interventions d'urgence en République centrafricaine, a indiqué à Human Rights Watch : « Nous n'accordons pas assez d'importance à la question du handicap. Nous devrions le faire davantage. La discrimination n'a aucune place dans l'action humanitaire . »

La République centrafricaine traverse une crise grave depuis début 2013, lorsque les rebelles de la Seleka, à majorité musulmane, se sont emparés du pouvoir au cours d'une campagne marquée par le massacre massif de civils, l'incendie et le pillage d'habitations et d'autres crimes graves. Mi-2013, des groupes se faisant appeler les anti-balaka se sont organisés pour combattre la Seleka. Les anti-balaka ont mené des actions de représailles à grande échelle contre les civils musulmans à Bangui, la capitale, et dans les régions occidentales du pays. Des milliers de personnes ont été tuées et des centaines de milliers ont été déplacées pendant le conflit, y compris des personnes handicapées.



Le Père Bernard Kinvi, directeur de l'hôpital catholique de Bossempaté, à 300 kilomètres au nord-ouest de Bangui, a indiqué que lui et ses confrères prêtres ont passé des jours à rechercher des survivants suite au massacre de quelques 80 personnes par les milices anti-balaka en janvier 2014. D'après leurs informations, 17 personnes sur les 50 laissées sur place à Bossempaté étaient des personnes handicapées. Parmi elles, une vieille femme aveugle qui avait été laissée pour morte et a passé cinq jours allongée dans le lit de la rivière au milieu de plusieurs cadavres ; un jeune homme ayant la polio qui s'était caché pendant cinq jours après le massacre et un vieil homme ayant perdu ses mains et ses pieds à cause de la lèpre qui a été trouvé abandonné chez lui plusieurs jours après le massacre.

« Pendant la guerre, des personnes handicapées ont tout perdu : leur chaise roulante, leur maison, leurs moyens d'existence », a déclaré à Human Rights Watch Simplicien Lenguy, président du groupe représentant les personnes handicapées dans le camp de M'Poko, lieu d'accueil des déplacés internes à Bangui. « Il sera impossible de revenir dans nos quartiers sans un soutien significatif des organisations humanitaires ».

Les services d'aide et de soutien aux personnes handicapées sont d'une importance particulière au moment où le gouvernement de transition commence à fermer les camps de déplacés et à aider les populations à rentrer chez elles.

Du 13 au 20 janvier et du 2 au 14 avril, Human Rights Watch a interrogé 49 personnes à Bangui, à Boyali, à Yaloké, à Bossempaté et à Kaga Bandoro, parmi lesquelles 30 personnes avec un handicap physique, sensoriel, mental ou intellectuel, des membres de leurs familles, des représentants du gouvernement, des diplomates, ainsi que des représentants des agences d'aide et des organisations locales s'occupant des personnes handicapées.

RÉSUMÉ

Human Rights Watch a constaté qu'au moins 96 personnes en situation de handicap avaient été abandonnées ou n'avaient pas pu s'échapper et que onze personnes avaient été tuées à Bangui, à Boyali, à Yaloké et à Bossempaté. Ce chiffre n'est sans doute qu'une fraction du total. La plupart ont passé des jours ou des semaines (et dans quelques cas, jusqu'à un mois) dans des quartiers ou villages désertés avec très peu d'eau et de nourriture. Les personnes avec un handicap physique ou sensoriel qui ont été interrogées, notamment celles qui ont été abandonnées, n'ont pas pu parcourir le chemin qui leur était inconnu et en mauvais état sans assistance.

La gravité de la crise en République centrafricaine, associée au nombre alarmant de situations d'urgence humanitaires qui éclatent au même moment dans le monde entier, fait peser un poids extraordinairement lourd sur les agences d'aide. Bien que les Nations Unies aient qualifié la situation en République centrafricaine de l'une des plus graves selon leurs critères, le pays n'a pas reçu le financement humanitaire adéquat. Selon le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), depuis le début de l'année 2015, la République centrafricaine a reçu environ 126 millions de dollars US, soit moins de 20 pour cent des 613 millions de dollars que nécessite son plan d'intervention stratégique.

Avec un soutien financier limité, les agences d'aide ont souvent été dans l'incapacité de tenir compte des difficultés spécifiques auxquelles font face les personnes en situation de handicap. Sur les huit agences d'aide non gouvernementales des Nations Unies que Human Rights Watch a interrogées, aucune ne collectait de façon systématique des données sur les personnes handicapées, et leurs besoins n'étaient pas pleinement pris en compte dans le programme humanitaire.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Le gouvernement de transition de la République centrafricaine, les Nations Unies et les agences d'aide devraient :**
 - o **commencer à collecter de manière systématique des données sur les personnes handicapées afin de les inclure dans les décisions politiques et les programmes d'assistance.**
 - o **élaborer un plan d'action pour que les personnes handicapées soient prises en compte et soutenues dans les activités de maintien de la paix, en accordant une attention particulière aux moyens dont les programmes de protection civile et de soutien humanitaire pourraient répondre à leurs besoins spécifiques.**
- **Les donateurs devraient investir dans des efforts humanitaires inclusifs des personnes handicapées, notamment des infrastructures et des services accessibles (tels que les soins de santé, l'éducation et les toilettes).**
- **Les agences de l'ONU (en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme) devraient prendre en considération les besoins des personnes handicapées plus systématiquement dans les mandats de protection des civils et mettre en œuvre le plus rapidement possible le mandat de la MINUSCA, chargée notamment de surveiller, d'enquêter sur, de signaler et de prévenir les abus perpétrés contre des personnes handicapées.**

FUIR LA VIOLENCE

Début 2014, au plus fort du conflit, les évacuations massives de dizaines de milliers de musulmans originaires de la capitale, Bangui, et des villes et villages de tout l'ouest de la République centrafricaine ont laissé de côté les personnes handicapées. Les camions utilitaires utilisés pour le transport des personnes vers les camps de déplacés internes ou de réfugiés situés dans les pays voisins étaient très hauts et les personnes avec un handicap physique avaient donc de très grandes difficultés à y accéder sans une aide extérieure. Dans la fuite chaotique et désespérée, compter sur une aide pour embarquer à bord des camions était rare voire impossible.

Lorsque plus de 1 500 musulmans ayant survécu aux massacres ont fui la ville de Bossemptélé en mars et avril 2014 dans des camions utilitaires, Human Rights Watch a constaté qu'au moins 17 personnes handicapées, pour la plupart des enfants ayant survécu à la polio, avaient été laissées sur place.

Celles qui parvenaient à embarquer pouvaient rarement prendre avec elles leurs fauteuil roulant ou leur dispositif d'aide à la mobilité car l'espace était très limité dans les véhicules ; en outre, l'embarquement était souvent chaotique, les personnes n'ayant que quelques minutes pour monter sur le camion si elles ne voulaient pas être laissées sur place.

Quelques personnes handicapées ont décidé de rester plutôt que de laisser leur chaise roulante. « *Comment les personnes handicapées se déplaceront-elles sans leur tricycle une fois qu'elles arriveront dans les camps ?*, a demandé un défenseur des droits des personnes handicapées. « *Elles préféreraient mourir dignement et fièrement chez elles* ».

Dieudonné Aghou, vice-président de l'Organisation nationale des Associations des personnes handicapées (ONAPHA), a déclaré à Human Rights Watch : « *Les soldats de la Seleka lançaient leurs attaques, au volant de leurs 4x4 à toute vitesse ; tous ceux qui ne pouvaient pas fuir rapidement étaient attaqués. Même dans la seconde phase, pendant les repréailles anti-balaka, des familles ont fui laissant derrière elles leurs proches handicapés. Sur la liste des victimes figurent de nombreuses personnes handicapées ; aucune organisation fiable ne travaille encore sur nos besoins dans [ce] conflit.* »

Obstacles à la fuite

L'absence d'équipements d'assistance comme les chaises roulantes, les tricycles, les béquilles etc., perdus dans la panique, abandonnés ou pillés, rendait difficile toute fuite. Un homme ayant un handicap physique vivant à Bangui a déclaré à Human Rights Watch : « *Ils ont cassé la porte, pillé ma maison et pris ma chaise roulante. Si j'avais pu marcher, j'aurais pu me défendre* ». Une autre difficulté était l'inaccessibilité du terrain, notamment dans les zones rurales où le seul endroit sûr pour se cacher était la brousse.

À Kaga Bandoro, Henry Gustave – un rescapé de la polio privé de l'usage de ses jambes – a expliqué à Human Rights Watch comment il avait fui après le début des combats en ville entre la Seleka et les anti-balaka en 2014 : « *Je me suis servi de mon tricycle pour bouger rapidement et me cacher dans la brousse. Avec ma famille, nous avons fui dans la brousse et nous sommes restés là pendant deux mois* ». Toutefois, ils ont dû se déplacer après la nouvelle attaque perpétrée par les bergers de l'ethnie peule qui ont parfois rejoint les rangs de la Seleka. « *Quand nous avons été attaqués, j'ai voulu prendre le tricycle mais il était trop lourd et encombrant pour se déplacer dans la brousse ; nous avons donc dû le laisser là. Depuis, mon oncle est revenu pour le chercher, mais seul le cadre est récupérable ; tout le reste est détruit* ».

De nombreuses personnes avec un handicap physique ou sensoriel pensaient que le voyage était trop compliqué à effectuer et ont ainsi décidé de rester. Jean-Richard, un homme présentant un handicap physique, a déclaré à Human Rights Watch : « *Dans mon état, je ne pouvais pas partir [sans assistance]. Tout le monde est parti mais, moi, je suis resté et je me suis enfermé dans la maison. Je suis resté là pendant une semaine sans nourriture* ».

Certaines personnes handicapées ont choisi de rester chez elles pensant qu'elles allaient être épargnées par les attaquants du fait de leur handicap. Mais, dans certains cas, des personnes handicapées qui n'ont pas pu fuir ont été tuées par les attaquants. Dans l'attaque de la Seleka de novembre 2013 perpétrée à Ouham-Bac dans la région nord-ouest de la République centrafricaine, un homme aveugle et un autre homme avec un handicap physique ont fait partie des 11 victimes tuées dans l'attaque. Des proches qui ont retrouvé plus tard le corps de l'homme aveugle ont indiqué à Human Rights Watch qu'il semblait avoir été sorti de sa cache et traîné pour être exécuté.

Abandon

Les familles de personnes handicapées font face à un choix difficile lors d'un conflit, a constaté Human Rights Watch. Elles ont souvent une décision à prendre en une fraction de seconde : fuir et sauver leur vie ou prendre le risque de se faire tuer pour sauver un proche ayant un handicap. C'est pour cette raison que les personnes avec un handicap physique ou sensoriel ont souvent été laissées pour compte.

Les défenseurs des droits humains et des droits des handicapés ont déclaré à Human Rights Watch que, d'après les informations qu'ils ont pu recueillir dans leurs propres districts, 57 personnes handicapées ont été trouvées abandonnées chez elles à Bangui. Le chiffre total est sans doute plus élevé.

Ambroise, un jeune qui a un handicap physique de 27 ans originaire de Bangui, a décrit ce qu'il s'est passé le 9 décembre lorsque la Seleka a pénétré dans son quartier : « *Les soldats de la Seleka sont arrivés et ont commencé à tuer des gens. Je dormais profondément lorsque j'ai entendu des coups de feu ; je me suis*



Handi Ambrarbrque, un homme de 27 ans qui a un handicap physique, dans le camp de personnes déplacées de M'Poko, à Bangui, en République centrafricaine. Ses parents l'ont abandonné quand les forces de la Seleka ont attaqué le quartier. Un garçon l'a porté sur 12 kilomètres jusqu'au camp de M'Poko.

réveillé et me suis rendu compte que j'étais seul à la maison. Mes parents avaient fui sans moi. J'ai commencé à crier et j'ai rampé jusqu'à l'entrée de ma maison mais lorsque j'ai regardé dehors, il n'y avait personne. Je suis resté seul pendant une journée jusqu'à ce qu'un jeune homme passe par là. J'ai commencé à pleurer lorsque je l'ai vu et je l'ai imploré : 'S'il-te-plaît ! Aide-moi ! Si tu me laisses ici, je vais mourir'. Le jeune garçon a eu peur pour moi et a accepté de me transporter sur son dos jusqu'à l'aéroport [le camp des déplacés] ».

Absence d'information ou de sensibilisation

Comme les attaques se produisaient subitement, les personnes sourdes ou présentant un handicap mental ou intellectuel ne les entendaient tout simplement pas, ne se rendaient pas compte ou ne comprenaient pas ce qu'il se passait. Human Rights Watch a documenté le cas d'un tailleur de Bangui présentant un handicap mental. Il a été abattu par les soldats de la Seleka car il continuait de travailler dans son atelier sur le marché alors que tout le monde fuyait. L'une de ses connaissances a indiqué : « Il n'avait tout simplement pas compris ».

La situation des personnes avec un handicap mental ou intellectuel a été particulièrement ignorée puisque même les organisations nationales défendant les droits des personnes handicapées se concentrent presque exclusivement sur les handicapés physiques et souvent ne s'occupent pas des personnes présentant un handicap mental ou intellectuel.

LA VIE DANS LES CAMPS DE DÉPLACÉS

La vie dans le camp de déplacés internes de M’Poko, situé à proximité de l’aéroport de Bangui, ainsi que dans les enclaves musulmanes, comme celle de Yaloké, est difficile pour tous. Cependant, les personnes handicapées font face à des difficultés supplémentaires lorsqu’il s’agit de satisfaire leurs besoins fondamentaux tels que l’approvisionnement en nourriture, l’hygiène et la santé. Des problèmes similaires sont susceptibles d’être relevés dans des camps dans toute la République centrafricaine car le nombre de déplacés internes monte en flèche dans la partie centrale du pays.

Dans l’un ou l’autre des sites identifiés ci-dessus, les autorités locales et les agences humanitaires ne collectent pas de manière systématique les données sur les personnes handicapées. Les groupes locaux s’occupant des personnes handicapées en ont identifié 123 présentant un handicap physique et sensoriel dans le camp de M’Poko. Compte tenu du fait que le camp accueillait 18 300 personnes début avril et qu’aucune donnée n’existe sur les personnes avec un handicap mental ou intellectuel, il est probable que ce chiffre sous-estime grandement le problème.

Pour les personnes présentant un handicap physique ou sensoriel, il peut être difficile de se mouvoir dans les camps de déplacés. Les personnes handicapées qui ont été interrogées ont indiqué qu’elles ne pouvaient pas rejoindre les sites de distribution de nourriture. Soit le lieu leur était inaccessible, soit elles arrivaient une fois la distribution terminée, tardant à rejoindre le site sans aide extérieure. Les distributions de nourriture dans le camp de M’Poko ont pris fin au premier trimestre de 2014.

Suite à la décision du gouvernement de renvoyer chez elles les familles accueillies dans le camp M’Poko à Bangui, les organisations d’aide vont faciliter leur retour en leur fournissant des rations de nourriture pour deux mois et pour quatre mois pour les plus vulnérables. Elles vont également leur donner environ 90 000 francs CFA (soit près de 150 \$US correspondant à six mois de loyer), une bâche en plastique, un kit d’hygiène pour les femmes et trois moustiquaires.

Une fois ces familles de retour chez elles, les organisations d’aide travailleront avec les autorités locales afin de garantir qu’elles ont accès aux services comme les soins médicaux et l’éducation. Il sera essentiel d’inclure pleinement les personnes handicapées dans ces initiatives.

Des personnes déplacées dans le camp de personnes déplacées de M’Poko, situé près de l’aéroport de Bangui, en République centrafricaine.





RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : LES PERSONNES HANDICAPÉES ABANDONNÉES

Pour de nombreuses personnes présentant un handicap physique ou sensoriel, il est difficile de se mouvoir dans le camp de personnes déplacées de M'Poko, à Bangui. Le sol est accidenté et parsemé de trous et d'égouts à ciel ouvert. Les personnes handicapées ne peuvent pas toujours se rendre aux points de distribution de la nourriture ou dans les dispensaires et n'ont pas d'autre choix que de ramper jusqu'aux latrines sur leurs mains et leurs genoux.





Hygiène et santé

L'environnement dans le camp de M'Poko à Bangui, comme dans d'autres sites de déplacés, est inaccessible, avec des sols accidentés et des égouts à ciel ouvert qui compliquent les déplacements sans assistance des personnes aveugles ou des personnes en fauteuil roulant.

Accéder aux installations de base comme les latrines peut s'avérer compliqué car certaines ne sont pas totalement accessibles et souvent les personnes avec un handicap physique doivent ramper sur le sol pour y entrer, s'exposant ainsi à d'éventuels risques sanitaires. Jean, un homme avec un handicap physique vivant dans le camp de M'Poko, a déclaré : « *Mon tricycle ne rentre pas dans les toilettes et je dois me mettre à quatre pattes et ramper. Au début, j'avais des gants pour mes mains ; ainsi je ne mettais pas d'[excrément] dessus, mais désormais je dois utiliser des feuilles* ».

Pour les personnes aveugles, se déplacer autour du camp sans assistance peut être extrêmement dangereux car elles peuvent tomber dans des fossés ouverts d'évacuation des eaux usées ou se brûler dans des feux de camp. Human Rights Watch a entendu plusieurs cas où des personnes aveugles du camp de M'Poko avaient été brûlées par des feux de camp ou de l'eau bouillante. Aimé, résident non-voyant du camp de M'Poko et musicien populaire, a déclaré à Human Rights Watch : « *Parfois, je suis tellement en colère et découragé par les difficultés de la vie ici que je reste simplement à l'intérieur toute la journée* ».

Sans aide à la mobilité, de nombreuses personnes handicapées doivent ramper sur le sol pour se déplacer et il existe, par conséquent, un grand risque d'infections graves, notamment de problèmes respiratoires liés à l'inhalation de quantités excessives de poussière.

Les personnes handicapées font également face à des obstacles plus grands dans l'accès aux soins médicaux de base, même lorsque ces soins sont dispensés dans le camp. Ceci ne concerne pas seulement les personnes avec un handicap physique, qui ne pourraient pas se rendre à la clinique, mais touche également les personnes avec un handicap sensoriel.

La clinique médicale du camp de M'Poko ne dispose d'aucun assistant pour faciliter la communication avec les personnes sourdes. Par conséquent, les personnes sourdes qui ne peuvent ni lire ni écrire et qui ne sont pas accompagnées d'un proche ou d'un ami pour les aider dans la communication pourraient hésiter à demander une aide médicale ou avoir du mal à communiquer, si elles le font.

Gilbert Nguerepayo, un interprète en langue des signes qui vivait dans le camp de Don Bosco à Bangui, a indiqué à Human Rights Watch : « *Les organisations humanitaires ne font pas assez attention aux personnes sourdes. Les soins médicaux sont un véritable problème. Il n'y a personne pour les soutenir et elles font face à des difficultés de communication* ». À la demande de personnes sourdes, Gilbert Nguerepayo a souvent facilité la communication entre elles et les médecins dans son camp, mais





Suleiman, un garçon âgé de 17 ans, vivant avec un handicap physique et mental, aux côtés de sa mère, Amina, dans l'enclave musulmane de Yaloke. Suleiman a échappé aux attaques des anti-balaka, mais a assisté au meurtre brutal de son oncle.

les personnes sourdes à M'Poko ne bénéficiaient pas de ce soutien, en l'absence d'un interprète en langue des signes dans le camp. L'organisation locale s'occupant des personnes handicapées à M'Poko fait appel à lui pour servir d'interprète dans le cadre d'événements mais pas pour des cas individuels. Nguerepayo est l'un des rares interprètes en langue des signes du pays et est en grande partie autodidacte.

Dans l'enclave musulmane de Yaloké, l'accès aux soins médicaux et à la nourriture a été extrêmement limité, notamment pour les personnes handicapées. Mamadou, un rescapé de la polio âgé de 14 ans, a fui sa maison à dos d'âne. Le père de Mamadou a raconté à Human Rights Watch : « *Nous avions un âne pour transporter Mamadou mais il est mort en chemin. Nous avons dû négocier pour acheter un autre âne mais lorsque nous sommes tombés sur les anti-balaka, ils nous l'ont volé. Nous ne savions pas quoi faire ; alors ma femme et moi-même nous sommes relayés pour le porter. Mamadou pleurait à n'en plus finir* ».

À cause du terrain accidenté et bosselé, Mamadou (voir photo ci-dessous) est tombé quelques fois au cours du trajet et a subi des blessures qui n'ont pas été traitées et l'empêchent même de se tenir sur une canne. « *Avant [la guerre], Mamadou allait mieux ; maintenant, il ne peut même pas marcher* », a indiqué son père. Une fois qu'il a atteint l'enclave de Yaloké, sa santé s'est détériorée car, d'après sa famille, il devait ramper sur le sol et n'avait que peu à manger. Bien que sa famille l'ait conduit vers la clinique la plus proche, les seuls médicaments disponibles étaient des antidouleurs légers.

Lorsque Human Rights Watch a interrogé Mamadou en janvier, il pesait moins de 8 kilos et, d'après le médecin de la mission catholique de Bossempaté, souffrait d'une infection pulmonaire aiguë due à la poussière qu'il inhalait lorsqu'il rampait sur le sol. Les terribles conditions de vie et l'absence d'accès aux soins médicaux ont causé la mort de 53 personnes parmi la communauté des déplacés du camp, y compris des enfants et adultes handicapés, la cause de ces décès étant attribuable à la malnutrition, aux maladies respiratoires et à d'autres maladies.

D'après les deux grandes organisations d'assistance médicale, le manque de professionnels formés limite les services de soins de santé mentale et de soutien aux personnes avec un handicap psychologique. Dans les endroits où Human Rights Watch a réalisé ses recherches, il n'existait pas de services de santé mentale communautaires disponibles ; et seulement un hôpital à Bangui administre quelques médicaments pour le traitement des troubles psychologiques. Avant le conflit, il y avait déjà une grave pénurie de services de santé mentale, avec seulement quelques professionnels et quelques services disponibles. Toutefois, les besoins en termes de soins de santé mentale ont augmenté. Le conflit a traumatisé une partie importante de la population, aboutissant à une hausse des handicaps mentaux y compris les troubles de stress post-traumatiques et les dépressions.

Dans un cas qu'a documenté Human Rights Watch, un jeune garçon de 17 ans avec un handicap intellectuel et physique, Suleiman, fuyait vers la forêt lorsqu'il a vu son oncle se faire



Mamadou, un garçon de 14 ans ayant survécu à la polio, vit avec sa famille dans l'enclave musulmane de Yaloke. Quand les forces anti-balaka ont progressé, Mamadou, qui a un handicap physique et utilisait une canne, a pris la fuite avec ses parents sur le dos d'une mule, morte en chemin. Le père de Mamadou a déclaré à Human Right Watch : « Avant la guerre, Mamadou allait mieux, maintenant, il ne peut même plus marcher. »

brutalement tuer. Suleiman semblait traumatisé par ce qu'il a vu mais il n'a jamais reçu aucun conseil ou soutien psychologique. Il a déclaré à Human Rights Watch : « *La mort de mon oncle sous mes yeux continue de m'effrayer... Lorsque je dors, je fais des cauchemars dans lesquels je revois les images de ce que j'ai vécu. Je n'en ai parlé à personne* ». Une organisation médicale non gouvernementale envisage d'apporter un soutien psychologique aux victimes de violence basée sur le genre, mais ces services n'aideront pas les autres personnes présentant des handicaps mentaux.

Accès à la nourriture

Dans les camps de déplacés de M'Poko, de Yaloké et de Kaga Bandoro, les personnes handicapées, notamment celles sans famille, ne peuvent pas se nourrir pendant les distributions car elles en sont généralement informées trop tard ou ne sont pas en mesure de se rendre sur le site du fait de son inaccessibilité. Les personnes handicapées vivant dans le camp de M'Poko ont organisé leur propre système de distribution de nourriture : quelques chefs de camp collectaient la nourriture pendant les distributions puis les donnaient à toutes les personnes handicapées qui ne pouvaient pas accéder au site de distribution. Toutefois, la décision du gouvernement transitoire de mettre fin aux distributions de nourriture a fortement porté préjudice aux personnes handicapées, notamment à celles qui n'ont pas de soutien familial ; cette décision contribue en outre à la malnutrition.

Rodrigue, un jeune en situation d'handicap physique vivant seul à M'Poko, doit payer quelqu'un chaque jour pour l'emmener dans une carriole en dehors du camp où il reste assis toute la journée sous le soleil à demander l'aumône pour pouvoir manger. De retour au camp, il est dépendant de la disponibilité et du bon vouloir de ses voisins pour lui cuisiner à manger et lui apporter de l'eau.

Une fois que le camp de M'Poko fermera et que les familles rentreront chez elles, les personnes handicapées comme Rodrigue risquent de continuer à rencontrer des difficultés pour se procurer de la nourriture et satisfaire d'autres besoins fondamentaux. Lorsque les familles auront fini la nourriture que les organisations humanitaires leur ont fournie, elles devront se procurer elles-mêmes de quoi manger. Pour les personnes handicapées, notamment celles qui ont été abandonnées par leur famille, ceci pourra s'avérer particulièrement difficile.

Pour certaines personnes handicapées vivant à Yaloké et à Kaga Bandoro, le simple fait de profiter des distributions de nourriture est difficile. La main droite de Noel a été amputée en 2014 après que des combattants de la Seleka lui ont tiré dessus à l'extérieur de Kaga Bandoro. « *Il n'y a pas assez de nourriture et lorsque nous recevons de l'aide, je n'ai ni la force ni la capacité de porter mes denrées* », a-t-il indiqué.

Accès à l'éducation

Human Rights Watch a constaté que très peu d'enfants handicapés sont inscrits dans les écoles des camps comme celui de M'Poko. L'école du camp de M'Poko compte plus de 3 797 enfants inscrits, parmi lesquels 14 seulement sont handicapés. Alors que l'école est accessible aux fauteuils roulants, la route pour se rendre à l'école ne l'est pas. Les enfants avec un handicap physique ne peuvent pas s'y rendre à moins qu'un membre de la famille ne les y emmène et ne vienne les chercher et qu'ils ne disposent d'un équipement d'assistance. Sans un équipement d'assistance comme une chaise roulante, les enfants avec un handicap physique peuvent avoir du mal à rester assis toute la journée sur le sol.

Le personnel de l'école a indiqué à Human Rights Watch que certains parents hésitent à envoyer les enfants avec un handicap physique à l'école car ils craignent que, en cas d'attaque, les enfants ne soient pas en mesure de fuir. Les enfants avec un handicap sensoriel ou intellectuel ne peuvent pas suivre les cours à l'école car l'école ne dispose d'aucun enseignant formé aux méthodes inclusives.

« Aucun membre de notre personnel n'est formé pour enseigner aux enfants aveugles, sourds ou présentant un autre handicap, a indiqué un membre du personnel travaillant à l'école. Il ne sert donc à rien de laisser les enfants handicapés venir dans cette école ». Le personnel de l'école a incité les parents à inscrire leurs enfants mais n'a pas activement recherché à faire inscrire les enfants handicapés.

LA VOIE À SUIVRE

Le gouvernement de transition de la République centrafricaine, les Nations Unies et les agences d'aide devraient commencer à systématiquement recueillir des données relatives aux personnes handicapées en vue de prendre en compte les besoins de celles-ci dans les décisions politiques et les programmes d'assistance humanitaire. Les donateurs devraient également investir dans des efforts humanitaires qui soient inclusifs des personnes handicapées. Ci-dessous, se trouvent des recommandations plus détaillées.

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DE TRANSITION, À LA MINUSCA, AUX AGENCES DE L'ONU ET AUX ORGANISATIONS HUMANITAIRES DANS LE PAYS

- **Élaborer un plan d'action pour inclure et soutenir les personnes handicapées dans les activités de maintien de la paix, en mettant un accent particulier sur la façon dont les programmes de soutien humanitaire et de protection civile peuvent intégrer les besoins de ces personnes.**
- **Identifier, enregistrer et inclure dans toutes les collecte des données des informations sur les personnes handicapées et leurs besoins spécifiques.**
- **Garantir l'accès des personnes handicapées aux services de base. Accorder aux personnes handicapées la priorité et/ou un accès séparé aux distributions de produits alimentaires et non-alimentaires; fournir des soins médicaux adéquats, y compris des soins de santé mentale et un soutien psychosocial; aider les enfants handicapés à accéder à l'éducation en formant les enseignants et en rendant les salles de classe entièrement accessibles.**
- **Dans la mesure du possible, veiller à ce que l'environnement physique au sein des camps de déplacés, notamment les logements, les écoles et les locaux médicaux, soient accessibles aux personnes handicapées et que l'architecture et l'aménagement des camps répondent aux besoins des personnes handicapées. Inclure les personnes handicapées dans l'élaboration des plans des camps et des plans d'évacuation.**
- **Fournir aux personnes handicapées l'égalité d'accès à l'information sur les services offerts dans le camp tels que les soins médicaux, la distribution de vivres et les plans d'évacuation, en mettant à leur disposition des documents facile à comprendre ou d'autres méthodes de communication pertinentes.**
- **Former le personnel de terrain déployé dans les camps de déplacés à identifier et répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées.**
- **Donner accès à un interprète en langue des signes ou à une personne pouvant apporter un soutien approprié dans les locaux médicaux. Dans le cas où elles viendraient à manquer, envisager de nommer une personne en mesure se rendre sur plusieurs sites en alternance d'un jour à l'autre.**
- **Nommer des personnes handicapées aux comités de gestion des camps pour garantir que leurs préoccupations soient prises en compte.**
- **Si des organisations locales de personnes handicapées existent, les consulter sur la façon d'inclure ces personnes dans tous les programmes humanitaires et d'aide pertinents. Entrer en contact avec et soutenir les organisations locales de personnes handicapées.**
- **Inviter les personnes handicapées et leurs organisations représentatives au prochain Forum de Bangui et veiller à leur pleine participation aux futures élections.**

RECOMMANDATIONS AUX ORGANES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX, AUX GOUVERNEMENTS CONCERNES ET AUX DONATEURS

- Exhorter chaque mission de maintien de la paix à se doter d'un personnel disposant d'une expertise adéquate en matière de handicap et à ce que les programmes de maintien de la paix soient sensibles aux préoccupations des personnes handicapées.
- Demander au personnel de la mission de maintien de la paix de l'ONU d'élaborer des plans d'action sur les moyens pour les personnes handicapées d'être incluses et prises en charge dans les activités de maintien de la paix.
- Apporter un soutien financier suffisant pour garantir que les personnes handicapées soient prises en compte dans les efforts humanitaires.



Dans le camp de personnes déplacées de M'Poko, les membres d'un groupe local formé de personnes handicapées chantent des chansons pour promouvoir la paix, sous les applaudissements du public.



Des membres de l'équipe nationale centrafricaine de basket paralympique – formée de joueurs musulmans et chrétiens – s'entraînent dans un stade de Bangui.